

#### 4.6 Consultation internet

2 postes accessibles à tous pour consulter internet (recherches documentaires, mails...) sont disponibles, un au rez-de-chaussée et un au 1er étage.

### 5 - Retard - Perte & Détérioration

#### 5.1 - Retard

Il est demandé aux emprunteurs de respecter impérativement les dates de retour des documents. Des lettres de rappel (mail ou courrier) sont envoyées dès 8 jours de retard. L'envoi d'une seconde lettre de rappel suspend le droit au prêt jusqu'à restitution de tous les documents en retard. Enfin, une troisième lettre est adressée en recommandé et la mise en recouvrement des documents non restitués est engagée par le Trésor Public.

#### 5.2 - Perte - Détérioration

Il est interdit d'annoter, de souligner les ouvrages ou de dégrader les documents mis à disposition des usagers. Toute perte ou détérioration d'un document entraîne son remboursement. En cas de détérioration de boîtiers CD ou DVD, leur remboursement est possible directement à la médiathèque, au prix coûtant.

En cas de documents abîmés, le signaler au personnel (ne pas réparer soi-même).

En cas de perte de votre carte d'abonnement, vous avez la possibilité d'en faire refaire une (coût de 1€ par carte).

Delphine CHARLET, Adjointe au Maire, Chargée de la Politique culturelle, patrimoniale et événementiel - Communication



## REGLEMENT INTERIEUR



### 1. Bienvenue à la médiathèque Alain Gouriou

L'accès à la médiathèque et aux documents, la lecture et l'écoute individuelle sur place sont libres et gratuites. La médiathèque dispose d'un fonds de 100 000 documents.

Ils sont en majorité empruntables par les abonnés, par le biais des automates de prêt et de retour. Pour cela, une carte est nécessaire. La carte est délivrée selon la grille de tarifs applicable à la médiathèque Alain Gouriou. Elle est consultable sur le site de la ville de Lannion.

Certains documents (indiqués en 'magasin') ne sont disponibles qu'à la demande, auprès du personnel, mais sont empruntables. Les documents du Fonds Breton en Réserve, Le Télégramme, Le Monde, Le Trégor et Ouest France ne sont consultables que sur place.

#### *Vivre ensemble*

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux de la médiathèque. Un comportement correct et respectueux est exigé à l'égard des autres usagers, du personnel, du mobilier et des collections. Il est notamment interdit de fumer, de faire pénétrer des animaux à l'exception des chiens-guides de personnes non-voyantes, d'introduire des objets dangereux ou illicites.

Les usagers sont responsables de leurs effets personnels. Les parents et accompagnateurs sont responsables des allées et venues et du comportement des enfants dont ils ont la charge ainsi que des documents empruntés par ceux-ci.

**Les attitudes agressives, les propos discriminatoires, le manque de respect envers les personnes comme envers les biens entraîneront l'interdiction, provisoire ou définitive, d'accéder aux services de la médiathèque.**

## **2 - Modalités d'adhésion**

L'emprunt de documents (cf. article 3 du présent règlement) est conditionné par l'**adhésion à la médiathèque**. L'usager doit présenter une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et s'acquitter des droits correspondants (y compris pour un renouvellement). L'adhésion 'famille' donne droit à une carte par membre (enfants à charge ayant moins de 18 ans).

L'abonnement tarif réduit est soumis au quotient familial de la CAF (inférieur à 620€). Les montants des droits d'inscription sont déterminés par délibération du Conseil municipal de Lannion.

L'adhésion est valable UN an, de date à date. Une carte d'adhésion sera remise à l'abonné, qui lui permettra de s'identifier auprès des automates.

**Petit plus** : une offre d'adhésion groupée Ludothèque / Médiathèque à des tarifs préférentiels.

## **3 - Modalités de prêt de documents**

**3.1- Pour les particuliers**, l'adhésion permet d'emprunter pour une durée de 4 semaines, **10 documents tous supports confondus**, au choix parmi : livres, documentaires, albums enfants, bandes-dessinées, livres audio, CD, revues, DVD, instruments de musique, partitions.

- Carte enfant (moins de 12 ans) : imprimés et DVD de la section Jeunesse (au rez-de-chaussée). Ils peuvent emprunter le boom-wackers et le cajon (au 2ème étage).
- Cartes étudiants - enfants plus de 12 ans - adultes : pas de restriction
- CD - Musique : empruntables par tous.
- Pour les BD et les DVD, les parents d'enfants mineurs veilleront aux âges mentionnés sur les jaquettes.

**3.2- Pour les structures collectives** (Crèches, Ehpad, Ecoles, Accueils de loisirs, TAP...), les quotas de prêt sont de **35 documents par carte pour 8 semaines** (tous supports, hors DVD). L'adhésion groupée (ludo+média) est offerte à toutes les écoles et structures jeunesse de la ville de Lannion.

**3.3 - Les assistantes maternelles** bénéficient d'un statut intermédiaire : 35 documents + 3 DVD de la section jeunesse, pour une durée de 8 semaines.

Les DVD prêtés par la médiathèque sont réservés à un usage individuel ou familial. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une utilisation collective. La reproduction des documents sonores ou audiovisuels est strictement interdite. La médiathèque ne peut être tenue pour responsable d'éventuelles détériorations survenues sur les appareils de lecture de CD ou DVD.

## **4 - Services**

### **4.1 - Réservation de documents**

Quand un document est déjà emprunté, l'abonné peut en faire la réservation dans la limite de 3 par carte (même si ce sont des nouveautés). Il peut effectuer ses propres réservations par le biais du portail (<http://mediatheque.lannion.fr>) avec ses identifiants ou bien le demander à un bibliothécaire.

### **4.2 - Prêt entre bibliothèques** (réservé aux chercheurs et aux étudiants)

Ce service permet de demander des ouvrages ou des photocopies à d'autres bibliothèques (frais de port à la charge du demandeur). La bibliothèque prêteuse impose ses conditions : consultation sur place ou prêt à domicile.

### **4.3 - Suggestion d'achat**

Un cahier de suggestion d'achat est disponible dans chaque section, la décision de l'achat restant à la discrétion des bibliothécaires.

### **4.4 - Prolongation d'emprunt**

L'emprunt des documents peut être prolongé une fois pour une durée maximum de 2 semaines, sauf si le document est réservé. La prolongation peut intervenir dès l'emprunt et jusqu'à 6 jours de retard. Elle peut être formulée sur place, par téléphone ou encore par l'intermédiaire du portail via internet (<http://mediatheque.lannion.fr>) avec des identifiants (voir 4.1).

### **4.5 - Retour des documents**

En dehors des heures d'ouverture de la médiathèque, la restitution des documents se fait aux horaires d'ouverture de l'espace culturel Ste Anne au moyen de la boîte de retour mise à votre disposition dans l'accueil.